L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

JEUDI, 21 AOUT 1884.

Consulat de France.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance du public les extraits ci-dessous des Informations et Règles concernant les exposants étrangers (Circulaire No 4, 29 mars 1884) publiées officiellement par la Direction de l'Exposition :

1—Une exposition universelle ....sera ouverte à la Nouvelle-Orléans le 1er lundi de décembre 1884.....

2—Tous les gouvernements étrangers sont été invités par le Président des Etats-Unis à nommer des commissions afin d'organiser leurs sections à l'Exposition.....

3—Les demandes d'espaces, et tout ce qui regarde cette question, seront traitées avec la commission du pays d'où proviennent les objets à exposer.

10—Au premier novembre 1884 ou avant, les commissions étrangères devront présenter au Commissaire Général des plans faisant connaître d'une manière aussi exacte que possible la répartition de l'espace sollicité aux sections étrangères. Ils devront aussi présenter la liste des exposants.

15—Les exposants étrangers n'auront rien à payer pour l'espace qui leur sera accordé non plus qu'à titre de droits d'entrée.

18—La classification des objets exposés comprend les grot pes suivants :

I. Agriculture.
II. Horticulture.
III. Produits bruts et manufacturés, métaux, minéraux et sels.
IV. Machines et accessoires.
V. Industrie textile, habillements et accessoires.
VI. Arts industriels.
VII. Produits alimentaires.
VIII. Education et instruction.
IX. Œuvres d'arts.
X. Pisciculture.

24—Tout les soins possibles seront pris pour protéger contre tout dégât, les articles exposés, mais la Direction ne sera en aucune manière responsable pour les accidents, feu, perte ou dommages, quelle que soit la cause ou l'étendue du dommage causé.....

31.—Une quantité convenable d'eau, de gaz et de vapeur sera allouée, gratuitement aux machines exposées..... Les quantités désirées devront être clairement spécifiées dans les demandes.....

32.—Toute force motrice dépassant la quantité accordé par la Direction sera fournie et payée selon un tarif officiel.....

34—Sont exclus de l'Exposition toutes les substances fulminantes, toutes les substances explosibles, explosives et en général toutes les substances qui peuvent être jugées dangereuses.

36—Le Directeur Général aura le droit de faire enlever tout objet, quelle qu'en soit la provenance, qui, en raison de sa nature ou de son apparence, semblerait nuisible au but ou au décorum de l'Exposition.....

43—En temps utile, le Département des Transports fera connaître les arrangements spéciaux qui auront été pris concernant le transport des articles provenant des pays étrangers. Il fera connaître aussi les règles de douane dont la connaissance intéressera les exposants.

44—Tous les exposants, par le seul fait de participer à l'Exposition, déclarent se soumettre aux règles qui précèdent et à toutes autres qui pourraient sembler nécessaires à la Direction.

SAMUEL MILLEN,
Chef des Installations.

Approuvé : Directeur Général.
E. A. BURKE.

J'ai également l'honneur de porter à la connaissance du public les articles 8 et 17 des Règlements Généraux de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans :

Art. 8—Les Commissaires étrangers, nommés à la requête du Gouvernement des Etats-Unis, sont invités à entrer en correspondance, aussitôt que possible, avec le Directeur Général, afin de s'entendre sur toutes les questions concernant les départements, spécialement les plans (lesquels devront être présentés en temps utiles) ayant rapport à la distribution de l'espace et la préparation de chaque section nationale et la préparation du catalogue. Le Directeur Général se répondra donc pas directement avec les Commissaires étrangers, et n'examinera aucune de leurs applications individuelles.

Art. 17—Toutes les applications étrangères pour l'admission, doivent être en accord avec une forme spéciale fournie par le Directeur-Général aux Commissions étrangères ; les formes imprimées, conformes à ces règlements, seront fournies gratis.....

E. A. BURKE,
Directeur-Général.
ED. RICHARDSON,
Président.

La Nile-Orléans, ce 24 mai 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE.

Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Sur ma demande, la Direction de l'Exposition Universelle a bien voulu consentir à prendre 50 abonnements de six mois à l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans et 50 au "Messager Franco-Américain" de New-York.

Les deux journaux seront servis aux adresses qui suivent, afin de répandre dans le public Français tous les renseignements de nature à faire apprécier au gouvernement de la République, ainsi qu'à nos industriels, l'importance et le but de l'Exposition Universelle de la Nouvelle-Orléans.

Liste des destinataires.

MM. les Présidents des Chambres de Commerce de Paris, le Havre, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille, Cette, Lyon, St. Etienne, Roubaix, Cazaux, Lille Reims, Epernay, Louviers, Bar, Cazaux, Lille Reims, Epernay, Louviers, Arras, Bayonne, Besançon Brest, Caen, Cherbourg, Clermont, Ferrand, Cognac, Dieppe, Dijon, Dunkerque, Albœuf, Limoges, Montpellier La Rochelle, Nancy, Toulouse, Perigueux, Alger, Constantine, Philippeville.

MM. les Rédacteurs en chef des journaux de Paris—Le XIXe Siècle, l'Economiste Français, La France, Le National, Le Pays, Le Petit Journal, Le Siècle, Le soir, La Vérité, Le Journal des Chambres de Commerce, Le Gaulois

N B—L'Abeille échange déjà avec Le Journal des Débats, Le Figaro, La Gazette de France, La Liberté, La République Française et Le Temps

MM les Rédacteurs en chef des journaux des Départements—La Gazette du Midi, Le Sémaphore, L'Echo de la Charente, La Gironde, La Guyenne, Le Courrier de la Gironde, Le Courrier de Lyon, Le Progrès, Le Salut Public, Le Petit Lyonnais, Le Périgord, Le Journal de Rouen, Le Phare de la Loire, L'Ami du Peuple.

MM. Clavery—Directeur des Consulats au Département des Affaires Etrangères.

Billot—Directeur Politique aux Affaires Etrangères.

Renard—Chef du bureau des renseignements commerciaux au Ministère du Commerce.

A. Paron—Président de la Chambre des Exportateurs de Paris.

Desmoulins—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Jobbé Duval—Membre du Conseil Municipal de Paris.

Clemenceau—Sénateur.

Paul Bert	Député.
Henri Chavoir	"
Clemenceau	"
Mgr Freppel	"
Tony Revillon	"
Beurier	"
Baron de Soubeyran	"
Spuller	"
Wilson	"

Felix Faure, Député, Sous Secrétaire d'Etat des Colonies.

A. Caubert, Comte A. d'Abzac, Jacques Meyer, Crémieux, A. Pascal, Charles Bal Donon, Général Victor Malgnac, De Molinari, Commandant Courejolles.

La Nouvelle-Orléans, le 11 juillet 1884.
Le Consul Général,
Commissaire de la République Française,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

CONSULAT DE FRANCE NOUVELLE-ORLEANS.

Rue Royale, No 92.

AVIS.

Dans l'intérêt du commerce, le Consul Général informe le public que les personnes dont les noms suivent ne sont adressées à lui afin d'être mises en relation d'affaires avec la Nouvelle-Orléans et les principales villes des Etats avoisinants.

1°—La maison Vve Altasin-Gis (Négociant-armateur pour harvage et morues-gondrons et brais du Nord, à Boulogne sur mer, département du Pas-de-Calais) demande des correspondants pour leur expédier des harengs salés semblables à ceux exportés de Hollande sous la marque "Couronne" en pipes et en demi-pipes.

2°—MM. Adt Menard & Cie Négociants à Cognac (Charente), désirent un correspondant pour faire connaître leurs eaux-de-vie en Louisiane.

3°—MM A. Villaume & Cie., négociants en vins fins et cognac à Talence, près Bordeaux (Gironde), désirent des correspondants avantageuses à un agent qui se chargerait de la haute clientèle bourgeoise.

4°—M. Edgar Rigaut (No 89 Chaussée d'Anvers à Bruxelles, Belgique), coupeur-chemisier, déclarant connaître à fond la fabrication de la chemisierie, cherche un associé dans sa partie.

5°—MM. Clarin & Gallice, No 24 rue Montesquieu, à Lyon, Dépt du Rhône, fabricants d'articles spéciaux et de matériel pour l'imprimerie, de pâte à rouleaux typographiques, de flans secs pour clichage au papier, etc, demandent des correspondants dans la Nouvelle-Orléans.

6°—M. Firmin Jullien, fabricant de conserves, désirerait se de conserves alimentaires de toutes sortes quel de la Garn, à Lorient, (département du Morbihan), voudrait entrer en relations avec des maisons de commerce pour la vente ou consignation de ses produits.

8°—M. Maurice Duclos, No 14 rue de Vienne, à Paris, construit des appareils pour le commerce des corps gras et graines oléagineuses offre ses services aux maisons qui traitent ce genre d'affaires ; il désire avoir des lettres de rapport et se mettre en courtier pour lui envoyer et en recevoir des ordres. M M Duclos envoie à ses correspondants un circulaire très détaillée, de 16 pages bien faite, sur le commerce des corps gras dans le monde entier.

9°—M. Raoul Rivaux, chimiste No 27 rue de Lourmel, à Paris, propriétaire de l'eau minérale naturelle de Vernet à Prades, (Ardèche) et de l'anti-mucobec Rivaux (grande cure anti-septique du Docteur Amédée Andrieu et du chimiste du Docteur Rivaux) voudrait un correspondant à la Nouvelle-Orléans.

10°—M. Louis Lurson aîné, château de Varennes, à Saumur (Maine-et-Loire) offre ses vins mousseux de toutes qualités de ses crus de Champagne, des prix variant selon la qualité, entre deux et trois francs la bouteille.

11°—M. Emile Decazet, maître de Rouhaix (France) ayant travaillé comme contremaître chez Carleton Mills de Philadelphie et dans la U. S. Bentzer Co., Lowell, Massachusetts, sollicite de l'emploi en ville ou à la campagne comme contremaître dans le tissage et le filage des cotonnes et des laines. Son mémoire est 272 rue Tchoupitoulas. M. E. Decazet est muni de bones certificats de ses anciens patrons.

Pour plus de renseignements s'adresser au Consulat de France No 92 rue Royale, de dix heures A. M. à 3 heures P. M.

La Nouvelle-Orléans, le 30 janvier 1884.
Le Consul Général
Vicomte PAUL D'ABZAC

Avis de société—Le soussigné continuera s'occuper, comme par le passé, à son ancien local, No 10 rue Carondelet, des affaires d'escompte et de courtage de propriétés foncières en général, d'actions et de billets, sous la raison sociale de C. E. GIRARDEY & Co MM. George G. Friedrichs et William A. Kerbaughan, ses principaux employés depuis plusieurs année, seront désormais intéressés à nos affaires et associés à lui à partir de ce jour, 21 juillet 1884.

Pleine de reconnaissance pour le généreux patronage qui lui a été accordé dans le passé, la nouvelle raison sociale s'efforcera de continuer à la mériter.

C. E. GIRARDEY.
1er août—1m

F. JAHNKE,
(Breveté pour la Louisiane),
PAVAGE EN PIERRES ARTIFICIELLE DE SCHMELLINGER,
Importateur et marchand des Pierres plates allemandes et de North River pour pavage, curb stone, ciment de Portland,
TUILES, COQUILLES ET SABLE.
Nos 208 et 210 rue Delord,
Entre Baronne et Carondelet.
an 1

NATTES NOUVELLES DE CHINE
A BAS PRIX.
A. Brousseau's Son,
23 et 25 rue de Chartres.
Rideaux de Dentelle à $1 50 la paire
STORES DE FENETRES,
TOILES-CIREES,
TAPIS.
Nouveautés des derniers genres.
20 mars—1an

BODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
ON T l'assortiment le plus complet de wagons à canas, charrettes à canas à 3 et 4 mules, charrettes à bœufs, do. pour nègres, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à vin, petites charrettes de toutes dimensions, rails, jantes, brancards, colliers de chevaux, moins, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, huile, etc. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les fermes extra destinés à nos charrettes et wagons, tous faits et fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux choisis. Nous n'employons que des ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
12mai—1an

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, ont l'honneur de informer que toutes les maladies de femmes et comme sage-femme, elle prend une femme et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les pertes blanches. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec ou sans traitement et à des prix en rapport avec les temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande.
16 d&c—1

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplome d'honneur Amsterdam 1883

BASILE BARES.
No 84 - - Rue Royale - - No 84
SEUL AGENT.
VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gavoau, de Paris, avec le nouveau système Equilibré. Brevété pour la tenue de l'accord, la partie la plus essentielle de l'instrument. Les Pianos Mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos mente sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été fabriqués sagressément pour notre clientèle et sont spécialement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.
Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.
1 Nov.

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
94 et 96 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant.
18mars—1an

Dr. J. B. Perez
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladie chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et toute les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traitée sans l'usage du mercure, et d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur ni danger. Les maladies de femmes et irrégularités de l'or. gane guéries promptement. Le Remède Spécifique Eliotir du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
mars—2d—1an

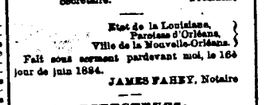

Bandages Herniaires, Brosselles, Suspensoire pour l'abdomen, Bas-culit, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
153 rue du Camp, Nile-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25avril—3d1 an

ASSURANCES
Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Or-léans.
No 104 RUE DU CANAL.
TRENTIEME ETAT ANNUEL.
LA Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte :

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivières	20,365 94
Primes totales	$292,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai 1884	$222,248
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
Taxes et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155, 6 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant :

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 85
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 34

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et exacte de nos livres de la Compagnie.

G. W. HOTT, Secrétaire.
PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment par devant moi, le 16 jour de juin 1884.
JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MARPERO.	J. J. FERNANDEZ
PAUL FOURCHY.	JOS. A. SHAKSPEARE
J. POYDRAS.	JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH.	D. A. CHAFFRAIX.
CHAS. LAFITTE.	B. W. TAYLOR.

17 juin—

OFFICIEL.
Avis aux contribuables de 1884.
BUREAUX DU TRESORIER,
Hôtel de Ville,
Nile-Orléans, 9 août 1884.
LES comptes pour taxes de ville de 1884 sont terminés et prêts à être livrés. Les personnes intéressées sont respectueusement invitées à s'acquitter promptement, afin d'éviter l'intérêt, etc.
I. W. PATTON,
Trésorier.
9août au 20—

L. S. L.
QUE TOUT
—LE—
MONDE
SACHE
Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
—DE—
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE I.
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nile-Orléans,
MARDI, 9 SEPTEMBRE 1884,
Ce tirage ainsi que ceux des autres suivront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN JUBAL A. EARLY.
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1°---SURETE.
2°---REVENU.
Sept 7/7 pour cent
30 ANS.
PREMIÈRE HYPOTHEQUE,
GOLD BONDS!
—DU—
SHELL BEACH R. R.
(M., T. & B. & L. B. R. Co.)
A ONZE HEURES A. M.,
A
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
500 Lots de	25,	12,500
1,000 Lots de		25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
2,997 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons la rance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant votre adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express Company de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 en plus)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lan

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats sur la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, La.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX
D'AYER
(Ayer's Hair Vigor.)
rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou ternis, en même temps qu'elle leur donne une couleur chatoyante du noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chûte des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les crôtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps ils devinrent presque chauves. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chûte des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ohio) Enquirer, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit : "Boston, Mass., 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceuf qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRAZOTT, écrivant de Elm street, No. 28, Charlestown, Mass., 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes.

Brisneterie des Planteurs.
Briques expédiées par les chemins de fer "Morgan, La. & Texas," et "Pacific" et par des chalands sur le fleuve. Adresser les commandes par la boîte 127 de la Mechanics, Dockers & Lumbermen's Exchange," Nouvelle-Orléans. Les commandes des compagnes par la boîte 3 post de Gretna.
S. D. HARVEY, propriétaire

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

H. Lehman vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10,069—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 août 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, ci-après mentionnés, LUNDI le 1er septembre 1884, aux heures ci-après désignées, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° A 10 heures du matin, sur le magasin No 22 et 24 rue Bienville dans le Deuxième District de cette ville.

Un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à l'inventaire, ainsi qu'un lot de comptes à recevoir conformément à l'inventaire déposé à son bureau.

2° A midi, au magasin No 270 rue St. Charles, dans le Premier District de cette ville, un grand assortiment de bouteilles vides et un lot d'objets divers, etc., conformément à l'inventaire.

Conditions—La propriété ci-dessus décrite étant la seconde et dernière offerte, la dite propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur pour qu'il en rapporte cers, à douze mois de crédit, l'acquéreur aura à fournir un billet avec de bonnes garanties solvables, portant intérêt à 10 au comptant, en proportion de frais à annoncer, du shérif et du greffier. Les dits frais se montent à peu près à trois cents dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
21 août—23, 26, 30, 31.

Bruture Frat vs. Succession de Thomas Jordan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,519—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 2 septembre 1884, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlot borné par les rues Gravier, Commune, Philippe et Baronne. Lequel lot forme le soixante-neuvième en nord-est des rues Gravier et Philippe, et mesure au pied anglais, vingt pieds cinq pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur, entre lignes parallèles et de face à la rue Philippe, de quatre-vingt pieds et borné dans le fond par une allée de trois pieds de largeur et pour l'usage en commun du dit lot avec les autres adjacents.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 août—1, 8, 15, 22, 29, 2 sept

Thos J. Sellers vs La Compagnie Française fabrication de porcelaine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,797—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 17 septembre 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Quatre certains lots de terre se touchant, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de Laforeze, le Fort Septième et le canal s'étendant au Bayou bauvage. Les dits lots étant numérotés huit, neuf, dix et onze et mesurant chacun une suite : le lot numéro huit vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au chemin de Gentilly, quatre-vingt-dix pieds de profondeur le long du fond sur une profondeur de cent dix sept pieds sur la ligne du lot numéro sept, quatre-vingt-dix neuf pieds dix pouces de profondeur le long du numéro neuf. Le lot numéro neuf mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de face au chemin Gentilly, quatre-vingt-dix neuf pieds dix pouces de profondeur sur le côté du lot numéro sept et cent pieds cinq pouces de profondeur sur le côté du lot numéro dix et trente-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond. Le lot numéro dix mesure trente pieds cinq pouces et une ligne de façon au Gentilly, soixante-onze pieds cinq pouces sur le côté du lot numéro neuf et soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro onze et trente deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du fond, et le lot numéro onze mesure trente-deux pieds cinq pouces et une ligne de face au Chemin Gentilly, soixante-dix sept pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro dix et quatre-vingt-deux pieds cinq pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro douze, et trente-deux pieds 5 pouces et une ligne dans le fond.

Ces ventes sont faites par achat des Héritiers de Ferrard Wiser et femme dépuis un acte passé par devant Octave De Armas, notaire, le 12 juillet 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 août—16, 23, 30—6, 13, 17 sept

E. F. Stockmeyer vs. Léon Meunier et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,502—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Toulouse, Remparts, St Pierre et Bourgogne, mesurant trente-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds cent pieds sur la ligne du côté du fond, ainsi que le tout se comporte et comprend, avec toutes les améliorations y attachées, et dépendances qui y appartiennent, et dont ledit lot de terre est une partie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25, 1er août, 8 15 22 26.

Simon Z. Darrodes et Jean P. Darrodes vs. Mme Bridget Murphy et James Murphy, en nullité.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE d'Orléans—No 6690—En vertu d'un dun writ de fieri facias contre les plaignants et en faveur des défendeurs émis par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 9 septembre 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, savoir :

1— Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Plaquemines, dans la paroisse Jefferson et St. Denis, le dit lot est désigné par le No 10, et forme trénoquinte des rues Tromée et St. Patrick, mesurant 30 pieds de front à la rue Tromée sur une profondeur et face de 120 pieds et même profondeur sur aux côtés égaux plus ou moins ou moins ainsi que le tout se comporte et comprend, avec en date du 11 mai 1868, déposé à l'étude de R. J. Ker, notaire et marqué Brasfield.

2—Une autre portion de lot de terre avec les améliorations qui y trouvent, situé dans le même faubourg et ilet, touchant le dit lot No. 10 et mesurant 15 pieds de face à la rue Triplette et forme une moitié du lot désigné par le No 9 du dit plan et a une profondeur même que l'autre de 125 pieds, et est borné le plus proche de la rue St. Patrick par le lot No. 10, ci-dessus décrit, et par l'autre côté par l'autre moitié du lot No. 9.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9, 16, 23, 30, 6 sept

A. Rocheron & Co. vs. Mme M. L.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,784—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 août 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé à Plaquemines, dans la paroisse Jefferson et St. Denis, dans le Premier District de cette ville, et désigné comme lot numéro quatorze et mesurant trois cents pieds de face à la rue Blake, deux cent cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Maine (maintenant Live Oak), deux cents cinquante-six pieds neuf pouces de face à la rue Liberty (maintenant Magazine), et trois cents pieds de face à la ligne qui le divise de la propriété maintenant en antécédent appartenant à D. F. Barthe, le tout au plus américain.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
25 juil—25 août 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente positive pour cause de départ.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, JEUDI, 21 août 1884, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue St-Philippe, entre les rues Broad et White, à l'écurie de Pierre Bordes—

La Vacherie de M. Baptiste Ribet, se composant de 24 vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de vêler ; 2 taureaux, 1 cheval, 2 taureaux race Brahma—1 taureau, 1 cheval, 2 jumenta, 1 poulinche de 15 mois.

1 charrette à lait, 1 ditto à provision, 1 harnoche. Les harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Aussi—Tous les meubles meublants de la maison.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 trois mois et au dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 17août—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Clothilde Robillet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 11,699.

Terrain formant enclenque aux rues Union et Dumaint.

Agréable résidence en bois rue Kerlerec No 49.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse,—SAMEDI, 23 août 1884, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 5 août 1884, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé—

Quatre l